

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

=====

FD/VB

L'an deux mille huit, le onze décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 4 décembre 2008.

Etaient présents : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. PLAYEZ, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, M. CAVACO, Mlle TIMME, M. DEPRez, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ.

Etaient excusés : Mme CORRE, ayant donné pouvoir à M. DELCOURT, Mme LEDENT ayant donné pouvoir à M. ROBERT, M. BOURSIER ayant donné pouvoir à Mme PERMUY.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Philippe DUCARIN, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES ET AFFAIRES GENERALES

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES depuis le 5 septembre 2008

n° d'ordre	Date de la décision	objet de la décision
2008-118	17/09/08	Relative à la rémunération du personnel d'encadrement lors des ateliers périscolaires
2008-119	17/09/08	Relative à la mise à disposition de matériel (copie pour la C.A.L.L. - 4ème niveau de l'hôtel de ville)
2008-120	22/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la maintenance de bornes escamotables automatiques, mécaniques et de distribution d'énergie (société DELEC à 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES)
2008-121	22/09/08	Relative au classement sans suite du marché relatif à l'acquisition de protection amovible pour salle de sport
2008-122	22/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux liés à la reprise des concessions aux cimetières Est, Ouest, Nord de la Ville de LENS (société OGF à 75946 PARIS CEDEX 19)
2008-123	22/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la réparation de motifs d'illuminations de Noël (société ITC ILLUMINATIONS à 13846 VITROLLES CEDEX 9)
2008-124	25/09/08	Relative à l'organisation d'animations et spectacles déambulatoires lors de la manifestation "République des Enfants" du dimanche 28 septembre 2008 (sociétés diverses)
2008-125	25/09/08	Relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours pour la manifestation "République des Enfants du dimanche 28 septembre 2008 (Croix Blanche à 62300 LENS)
2008-126	26/09/08	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie au Forum de la Vie Associative pour l'organisation de la manifestation intitulée "Forum des associations - République des Enfants" les 27 et 28 septembre 2008
2008-127	26/09/08	Relative à la mise à disposition d'une exposition "Graines de Cabanes (bis)" du 29 septembre au 27 octobre 2008 (Galerie Jeanne Robillard à 75010 PARIS) dans le cadre de "Lire en fête"
2008-128	29/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif au prélèvement, analyse et dénombrement de legionella sur les installations sanitaires des bâtiments communaux (laboratoire ALPA à 73800 MONTMELIAN)
2008-129	30/09/08	sans objet
2008-130	30/09/08	Relative à l'organisation d'une exposition du 2 octobre au 25 octobre 2008 "Les Hommes du Feu" (M. DELEVOYE à LOISON SOUS LENS)
2008-131	13/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance juridique par téléphone et/ou en ligne (cabinet DESTARAC à 75001 PARIS)
2008-132	13/10/08	Relative au classement sans suite du marché relatif à la souscription de contrats d'assurances lot 1 : dommages aux biens
2008-133	16/10/08	Relative à la mise à disposition d'une exposition "Chantez vous français ?" du 17 octobre au 5 novembre 2008 (Association 45 Tour à 45000 ORLEANS)
2008-134	17/10/08	Relative au recours à un huissier de justice pour procéder à l'état des lieux au C.A.C. Albert CAMUS (Maître BUE à 62300 LENS)
2008-135	17/10/08	Portant désignation d'un avocat devant les juridictions administratives (Maître GOHON à 75010 PARIS) (contentieux Mme SAINT ARNOULT - LENS ACTUALITES)

2008-136	20/10/08	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs mercredis-jeunes, petites vacances - rémunération du personnel
2008-137	21/10/08	Portant désignation d'un avocat (Maître DELBREIL à 62300 LENS) (contentieux M. MASSA)
2008-138	23/10/08	Relative à l'organisation d'activités périscolaires durant le temps méridien
2008-139	23/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la maintenance et l'entretien des aires de jeux et vérification des installations sportives (sociétés diverses)
2008-140	23/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de produits de parapharmacie (société EBONY à 75008 PARIS)
2008-141	23/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de livres pour Noël et livres de récompenses destinés aux élèves des écoles et autres établissements de LENS (société BPE à 87890 JOUAC)
2008-142	23/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de sapins de Noël (pépinières ROBIN à 05500 SAINT LAURENT DU CROS)
2008-143	23/10/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la vérification des installations électriques, de chauffage et de gaz dans les bâtiments communaux (sociétés diverses)
2008-144	27/10/08	Relative à l'exercice du droit de préemption urbain par la Ville de LENS sur l'immeuble situé à LENS, 72 avenue Alfred Van Pelt
2008-145	27/10/08	Relative à l'exercice du droit de préemption urbain par la Ville de LENS sur l'immeuble situé à LENS, 72 bis avenue Alfred Van Pelt
2008-146	28/10/08	Relative à la mise à disposition de la salle du Colisée pour la compagnie Vita Nova à DOUAI pour la pièce de théâtre Mineurs dell'Arte du 5 décembre 2008
2008-147	30/10/08	Relative à l'organisation d'une exposition au Colisée du 9 novembre au 23 novembre 2008 par le "Groupement des artistes indépendants de LENS et environs"
2008-148	04/11/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux prestations électriques pour les fêtes de fin d'année 2008 (sociétés diverses)
2008-149	05/11/08	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs mercredis-jeunes, petites vacances - rémunération du personnel
2008-150	05/11/08	Relative à l'organisation d'une exposition à la médiathèque du 7 novembre au 29 novembre 2008 "Martin Luther King - 40 an après" (association ALELONE à 62300 LENS)
2008-151	07/11/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition, installation d'un tracteur d'affiches ainsi que les prestations de maintenance et de formation (société DUPLI DATA à 59016 LILLE CEDEX)
2008-152	07/11/08	Relative à l'organisation d'un spectacle de Julie FERRIER au Colisée le dimanche 19 octobre 2008 "Aux deux colombes" (SARL LANDE MARTINEZ PRODUCTION à 75109 PARIS)
2008-153	10/11/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la souscription de contrats d'assurances (SMACL à 79031 NIORT CEDEX 9)
2008-154	10/11/08	Relative au don d'archives de Mme Madeleine HOYEZ, 78 rue de Pocé à 37530 LIMERAY
2008-155	12/11/08	Relative à la révision des tarifs de caveau d'attente et des concessions
2008-156	12/11/08	Relative à la révision des tarifs de columbarium
2008-157	13/11/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'entretien et la maintenance des extincteurs et des systèmes de désenfumage (société LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL à 59190 HAZEBROUCK)
2008-158	13/11/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'organisation d'une crèche de Noël et au gardiennage du marché de Noël (sociétés diverses)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Inscrits :39
Pour :38
Contre :0
Abstention :1 (Mme VINCENT)

QUESTION N°2**COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA VILLE**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Ont été reçues les candidatures suivantes :

- . Madame Delphine WOITTEZ
pour le groupe "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN"
- . Madame Béatrice PERMUY
pour le groupe "LENS, C'EST VOUS"
- . Monsieur Jean-Michel HUMEZ
pour le groupe "LENS POUR TOUT-TE-ES"

A l'issue des opérations de vote en séance au scrutin secret, les résultats ont été les suivants :

INSCRITS	:39
ABSTENTIONS	:0
VOTANTS	:39
BULLETTINS NULS	:0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES ...	:39

MAJORITE ABSOLUE

20

ONT OBTENU :

- . Madame Delphine WOITTEZ 31 voix
pour le groupe "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN"
- . Madame Béatrice PERMUY 4 voix
pour le groupe "LENS, C'EST VOUS"
- . Monsieur Jean-Michel HUMEZ..... 4 voix
pour le groupe "LENS POUR TOUT-TE-ES"

Madame Delphine WOITTEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclarée élue en qualité de déléguée titulaire de la Ville de LENS à la CommunAupole de LENS-LIEVIN.

QUESTION N°3

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES DURANT LA PERIODE PREELECTORALE DES EUROPEENNES 2009

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le Conseil municipal décide d'accorder, pendant la période préélectorale des Européennes 2009, à titre gratuit, l'utilisation des salles de quartier à raison d'une fois par équipement et par formation politique, deux fois pour la salle Jean NOHAIN ou toute autre salle de même capacité ou de capacité supérieure.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

QUESTION N°4

CESSION FONCIERE A PAS DE CALAIS HABITAT D'UN TERRAIN SITUE A LENS RUE DE FECAMP

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le Conseil municipal décide de céder les parcelles cadastrées section BE n° 360 p et BH n° 800 p situées rue de Fécamp pour environ 2 984 m² à PAS DE CALAIS HABITAT au prix de 80 000 euros et de les lui mettre à disposition, dans l'attente de la régularisation de l'acte de vente.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°5

PROCEDURE DE DECLASSEMENT PREALABLE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'UNE PARCELLE SITUEE RUE ALLENDE A PROXIMITE DE LA PLAINE DE JEUX

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le Conseil municipal décide de prononcer la désaffectation de deux parcelles sises avenue Allende à LENS dont une partie cadastrée section BE n° 346 et de prononcer leur déclassement du domaine public.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°6**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE DANS LE CADRE DE L'ANRU - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché au groupement BERIM (mandataire)/ SEURA PAYSAGES.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°7**RENOVATION - EXTENSION DE LA PISCINE OLYMPIQUE - DOSSIER ANRU GRANDE RESIDENCE - PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL SOLLICITEE**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°8**OPAH - RU DE LA COMMUNAUPOLE - ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'AMELIORATION DES FACACES**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le Conseil municipal décide d'apporter un soutien financier étalé sur 5 ans à l'opération "façades" sur les secteurs des avenues Van Pelt et Alfred Maës selon les modalités suivantes :

- coût moyen retenu pour une rénovation de façade : 7 000 euros
- façades à subventionner en moyenne par an sur la Ville : 3
- aide octroyée par les villes : 15 % du montant des travaux, plafonné à 10 000 euros soit 1 500 euros par façade maximum
- budget à retenir par année : $1\,500 \times 3 = 4\,500$ euros
- budget sur 5 ans : 22 500 euros

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°9**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMME D'ACTIONS 2009**

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

.../...

QUESTION N°10**DECLINAISONS DES POINTS FAISANT L'OBJET DE REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE D'OUVRIR A L'URBANISATION DES ZONES DITES NATURELLES**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Votants :39

Pour :36

Contre :3 (M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, Mme VINCENT)

Abstention :0

QUESTION N°11**DECLINAISONS DES POINTS FAISANT L'OBJET DE REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE MODIFIER A LA MARGE LE CARACTERE OU LES LIMITES DE CERTAINES PROTECTIONS**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Votants :39

Pour :36

Contre :3 (M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, Mme VINCENT)

Abstention :0

MARCHES PUBLICS : TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES**QUESTION N°12****DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE VILLE - AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal décide d'attribuer la délégation de service du marché d'approvisionnement du centre ville à la société SARL GERAUD et ASSOCIES, à compter du 1er février 2009, moyennant une redevance pour un an fixée à 27 000 euros et 50 % du résultat brut annuel.

.../...

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Votants :39
Pour :38
Contre :1 (Mme VINCENT)
Abstention :0

QUESTION N°13

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA GRANDE RESIDENCE - AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal décide d'attribuer la délégation de service du marché d'approvisionnement de la Grande Résidence à la société SARL GERAUD et ASSOCIES, à compter du 1er février 2009, moyennant une redevance pour un an fixée à 41 000 euros et 50 % du résultat brut annuel.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Votants :39
Pour :38
Contre :1 (Mme VINCENT)
Abstention :0

QUESTION N°14

RESIDENCE SELLIER : REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS LOT 1 VOIRIES ET RESEAUX DIVERS – AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le Conseil municipal décide de passer un avenant n° 3 d'un montant de 33 703,76 euros T.T.C. au lot n° 1 avec l'entreprise ISS à AIX NOULETTE, ce qui représente 1,83 % du montant initial du marché.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

QUESTION N°15

**EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
DE LA VILLE DE LENS - AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT N°4**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°16

**CITE 2 : RUES LABICHE , DESPITCH ET KOPERNIK - TRAVAUX DE VRD -
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement de l'opération arrêtée par le conseil municipal du 8 février 2007.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°17

**CITE 9 : RUE BEAUMARCHAIS -TRAVAUX DE VRD - MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement de l'opération arrêtée par le conseil municipal du 8 février 2007

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°18

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Les sociétés retenues sont :

- lot n° 1 : 2 véhicules utilitaires 3 places : société LELEU ARTOIS à TILLOY LES MOFFLAINES, pour un montant de 47 342 euros T.T.C.
- lot n° 2 : 1 camion nacelle 3 places 14 mètres : société FRANCE ELEVATEUR à FLAVIGNY SUR MOSELLE, pour un montant de 148 931,06 euros T.T.C.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

.../...

QUESTION N°19

**STADES DEBEYRE ET CARPENTIER – TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES :
LOT 4 PLOMBERIE SANITAIRE - VENTILATION – AUTORISATION A SIGNER
L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le Conseil municipal autorise la signature d'un avenant n° 1 avec la société E.G.I. à MARCONNE, d'un montant de 7 835,74 euros T.T.C., soit 7,49 % du montant du marché initial.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N°20

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LENS, LA
TRESORERIE PRINCIPALE ET LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LA
DEMATERIALISATION DES PIECES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil municipal autorise la signature d'une convention pour la dématérialisation des pièces de passation des marchés publics transmises à la Trésorerie Principale et la C.R.C. et qui concerne : l'acte d'engagement, le contrat, l'attestation de notification, l'acte de sous-traitance, l'avenant, le bordereau de prix, le C.C.A.P. (cahier des clauses administratives particulières), les autres pièces suivantes : C.C.T.P., décision, délibération, pièces de la procédure (procès-verbaux des commissions d'appels d'offres, publicité, rapports de présentation, etc.), pièces administratives des candidats (DC4, DC5, etc.).

Cette dématérialisation représente un volume annuel de l'ordre de 3 000 pages transmises à la Trésorerie.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

.../...

QUESTION N°21

DOTATIONS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 - FIXATION DES TAUX

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil municipal fixe les dépenses de fonctionnement comme suit :

- écoles préélémentaires : 25 euros par élève,
- écoles élémentaires : 30,61 euros par élève,
- maîtres R.E.P. et spécialisés : 458,66 euros par maître,
- maîtres RASED et psychologues : 704,47 euros par maître

et décide d'augmenter les crédits culturels en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie hors tabac, entre janvier 2008 et janvier 2009, leur montant étant de :

- 4,40 euros par élève fréquentant les écoles maternelles,
- 8,53 euros par élève fréquentant les écoles élémentaires,

pour l'année scolaire 2008/2009.

⇒ ***Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.***

QUESTION N°22

ACQUISITION ET INSTALLATION DE MOBILIER SCOLAIRE

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Les sociétés retenues sont :

- lot n° 1 - mobilier scolaire : société CAMIF COLLECTIVITES à VILLENEUVE D'ASCQ pour un montant de 167 337,05 euros T.T.C.
- lot n° 2 - mobilier de bureau : société SAMAS à BONDUES pour un montant de 130 672,83 euros T.T.C.

⇒ ***Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.***

.../...

12/17

QUESTION N°23**MARCHE DE NOEL 2008 : TARIFICATION DE L'EXPOSITION "CRECHES DU MONDE"**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal arrête les tarifs suivants :

Tarif plein	
Tarif adultes	2,5 €
Tarif enfants (plus de 4 ans jusqu'à 17 ans)	1 €
Tarif réduit	
"Pack" 2 adultes + 1 ou 2 enfants	5 €
Gratuité	
Enfant de 0 jusque 4 ans Ecoles lensoises Ecoles CALL (sous réserve subvention) Résidences pour personnes âgées	

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**QUESTION N°24****PERSONNEL - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COTISATIONS DE COMPLEMENTAIRE SANTE**

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Le Conseil municipal approuve le principe d'une participation de la Collectivité pour contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents dans l'attente de la parution du décret d'application.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°25**PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

13/17

QUESTION N°26**PERSONNEL - POSTES DE CONTRACTUELS**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal approuve la reconduction des postes de

- musicien intervenant au sein du conservatoire à rayonnement communal pour développer les projets musicaux dans le temps scolaire et hors temps scolaire,

- de contractuel d'adjoint au responsable des services financiers chargé de la préparation budgétaire, de la gestion de la dette, de veiller au suivi juridique et à l'évolution de la réglementation, de l'assistance juridique de la décision, de la formation et du suivi des services sur le progiciel financier,

et la création d'un poste contractuel de responsable du service de l'administration général afin de pallier le départ du responsable actuel, le recrutement statutaire s'étant révélé infructueux.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°27

FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - REVERSEMENT

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

ELUS

QUESTION N°28

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

14/17

QUESTION N°29

DEPLACEMENTS D'UN ELU - MANDAT SPECIAL - FRAIS

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Le Conseil municipal charge Monsieur Bruno CAVACO, conseiller municipal, d'un mandat spécial afin de représenter les intérêts de la commune auprès des instances européennes.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Inscrits :39
Pour :38
Contre :0
Abstention :1 (M. CAVACO - non participation au vote)

FINANCES

QUESTION N°30

LOI DU 12 JUILLET 1999 - RENFORCEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Compte tenu de l'extinction des annuités de la dette transférée du Syndicat Intercommunal du Bois RIGAUT à la CommunAupole de LENS-LIEVIN, l'attribution de compensation versée à la Ville augmente de 1,57 % et passe de 9 179 622 € en 2007 à 9 323 718 € en 2008.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°31

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2008

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le Conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

→ au titre de l'**année 2007** :

- ◆ Les Restaurants du Cœur du Bassin Minier 3 000,00 €
- sous-total 1 3 000,00 €**

.../...

15/17

→ au titre de l'**année 2008** :

- ◆ Amicale des Enseignants Laïques de Lens et Environs 100,00 €
- ◆ Association locale des diabétiques de Lens-Liévin et Hénin-Carvin 100,00 €
- ◆ Association de Parents d'Élèves de l'École Carnot 100,00 €

◆ Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Algérie.....	150,00 €
◆ Garde d'Honneur de l'Ossuaire de Notre Dame de Lorette Groupe de Lens	150,00 €
◆ Association locale des décorés de la Médaille d'Honneur du travail de Lens Est Fosse 2	150,00 €
◆ Ass. des anciens combattants et victimes civiles de guerre	150,00 €
◆ Club des Africains et Amis de l'Agglomération de Lens-Liévin.....	200,00 €
◆ Amicale des Retraités de Lens Centre	200,00 €
◆ Comité Départemental de la Prévention Routière	250,00 €
◆ Amicale « Les Amis Jacques Brel ».....	250,00 €
◆ Institut de Recherches sur le Cancer de Lille	250,00 €
◆ Association des Paralysés de France.....	800,00 €
◆ Association « L'arbre de vie ».....	850,00 €
◆ Société Chorale Lensoise.....	950,00 €
◆ Croix Rouge Française Comité de Lens.....	1 500,00 €
◆ Les Restaurants du Cœur du Bassin Minier	3 000,00 €
◆ Amicale de la Résidence pour Personnes Âgées Jean Moulin	3 200,00 €
◆ U.S.O.L.	3 500,00 €

(Paiement du solde de leur subvention - la première partie de 3 500 € ayant été votée par le C.M. du 17.10.2008 - après contrôle des inscriptions n'ayant donné lieu à aucune observation)

◆ CLEDS	5 000,00 €
---------------	------------

(complément au dispositif de financement obtenu par le CLEDS auprès de la DDJS permettant notamment l'animation d'ateliers périscolaires auprès des écoles élémentaires et de stages sportifs pendant les périodes de vacances)

sous-total 2 20 850,00 €

◆ Garderie Parentale de l'École Céline Rouquié	1 000,00 €
◆ Garderie Parentale de l'École Carnot	1 000,00 €
◆ Garderie Parentale de l'École Curie	1 000,00 €
◆ Garderie Parentale de l'École Buisson	1 000,00 €
◆ Garderie Parentale de l'École Jeanne d'Arc (solde).....	700,00 €

sous-total 3 4 700,00 €

◆ Tap Jazz N'co « envie de bouger »	6 000,00 €
---	------------

(subvention dérogatoire en raison de la reprise d'activités assurées auparavant par le CAC A. Camus, puisque la règle habituellement appliquée ne prévoit pas de versement de subvention aux associations la première année de fonctionnement)

sous-total 4 6 000,00 €

TOTAL GENERAL 34 550,00 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

16/17

GARANTIE D'EMPRUNT A L.T.O. HABITAT - REAMENAGEMENT DE PRETS PAR VOIE
D'AVENANT DE 14 CONTRATS UNITAIRES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Votants :39
Pour :38
Contre :0
Abstention :1 (Mme LEFEBVRE)

QUESTION N°33

ASSURANCES DE LA VILLE - LOT DOMMAGES AUX BIENS - AUTORISATION A SIGNER
LE MARCHE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

La société retenue est le Cabinet ALEXANDRE GAN ASSURANCES à LENS pour un taux de prime annuelle de 0,33 €H.T. / m² sur la base de la solution variante A pour la Limitation Contractuelle d'Indemnité fixée à 18 millions d'euros et la variante 1 en franchises, c'est-à-dire les franchises les plus réduites.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°34

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2008

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

17/17

QUESTION N°35

ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE - MISE EN DEPOT DE STATIONS FIXES D'ENREGISTREMENT

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La délivrance de nouveaux passeports biométriques devra être opérationnelle en France au plus tard le 28 juin 2009 et devrait être suivie par la délivrance des Cartes Nationales d'Identité.

Actuellement, la délivrance de ces titres relève de la compétence de l'Etat mais les communes assurent la préparation des dossiers de délivrance pour l'un ou les deux titres selon les cas avec des demandes de remboursement des coûts induits.

Ainsi, la Ville de LENS a-t-elle engagé une procédure contre l'Etat devant le Tribunal Administratif de LILLE afin d'obtenir le remboursement des coûts de traitement des demandes de délivrance des passeports pour les années 2003 à 2005, date à laquelle la Sous-Préfecture de LENS a repris leur gestion et des cartes nationales d'identité pour les années 2003 à 2007, pour un montant total de 109 639,26 euros.

Par ordonnance du 3 juillet 2008, le Tribunal Administratif de LILLE a condamné l'Etat à verser à la Ville de LENS, une provision de 44 730,74 euros dans l'attente du jugement sur le fonds.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles procédures, la compétence de délivrance de ces titres reviendra aux communes, le maire agissant en qualité d'agent de l'Etat.

Pour le département du Pas-de-Calais, 26 communes sont pressenties pour accueillir des stations d'enregistrement destinées à enregistrer les données, la Ville de LENS devant en accueillir 4 afin de traiter 10 000 dossiers par an, toute personne même non domiciliée à LENS pouvant faire une demande de titre en mairie.

Les services de l'Etat prennent en charge les frais d'installation, de maintenance et de remplacement de ces stations et verseront aux communes une indemnité forfaitaire pour les coûts de personnel de 3 200 euros par an par station, soit 12 800 euros alors que le coût minima par an pour notre collectivité d'un agent de catégorie C est de l'ordre de 25 000 euros.

Or, notre collectivité a traité en 2007, 3 050 dossiers de cartes nationales d'identité, ce qui occupe quasiment un agent à temps complet. La délivrance de 10 000 titres par an nécessitera le recrutement de deux ou trois agents ainsi que l'aménagement de nouveaux bureaux, frais non pris en compte par l'Etat.

De ce fait, un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales est opéré.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de dénoncer cette pratique et de demander à l'Etat une prise en charge financière intégrale du transfert de compétence de l'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

La séance est levée à 20 heures 55.